

## VIETNAM

### ENJEU

La situation des droits de la personne au Vietnam est inégale et demeure un sujet de préoccupation pour le gouvernement canadien.

### CONTEXTE

Le Vietnam, l'un des derniers pays communistes du monde, a entrepris des réformes approfondies dans le domaine de l'économie, mais beaucoup plus restreintes dans les secteurs administratif et politique. Les dernières années, la situation des droits de la personne a continué à s'améliorer modérément. La réforme a donné lieu à une certaine liberté d'expression et à une certaine tolérance à l'égard des discussions religieuses et politiques. Malgré ces modestes tendances positives, le bilan du pays reste mitigé, et la situation des droits de la personne est loin d'y être satisfaisante. Le 8<sup>e</sup> congrès du Parti communiste vietnamien, en juin 1996, a maintenu et même renforcé les réformes économiques, mais a rejeté le pluralisme politique et confirmé son attachement au régime du parti unique. Un appareil de sécurité omniprésent demeure en place. Il faut cependant noter l'absence d'accusations sérieuses d'exécutions politiques, même si l'on accorde de plus en plus d'attention à la violence commise contre les personnes en garde à vue. La peine capitale est fréquemment appliquée contre divers crimes, dont le trafic de stupéfiants, la corruption et la fraude.

En 1992, le Vietnam a promulgué une nouvelle constitution qui prescrit le respect de tous les aspects politiques, civils, économiques, culturels et sociaux des droits de la personne. La constitution garantit aussi les libertés personnelles habituelles d'expression, de mouvement, d'association, de culte, de la presse ainsi que le droit à un revenu licite et même le droit à l'affirmation de soi. La condition toutefois est que ces libertés doivent être exercées dans le respect de la loi, ce qui autorise par exemple l'incarcération de dissidents qui défendent ouvertement le multipartisme. L'absence d'un appareil judiciaire indépendant limite, en premier lieu, l'exercice de ces droits par les particuliers et, en deuxième lieu, la possibilité dénoncer les violations des droits individuels commises par l'État.

Bien que les autorités vietnamiennes affirment que tous les détenus bénéficient de procédures équitables, la présomption de culpabilité pèse lourdement sur eux. Des personnes sont couramment incarcérées jusqu'à trois ans durant l'enquête sur les faits qui leur sont reprochés. Lorsque le procès a finalement lieu, il semble peu douteux que le verdict a été dicté à l'avance.

Bien que la loi protège les femmes et les groupes minoritaires et leur garantisse une participation égale au gouvernement du pays, les uns et les autres sont lamentablement sous-représentés. Ce fait a été reconnu en paroles depuis un an, mais guère en substance.

L'impact cumulatif de dix années de *doi moi* ou 'renouvellement' est le plus apparent au chapitre des droits économiques, qui ont été étendus. L'amélioration est sensible à mesure